



DOSSIER DE PRESSE

10 Janvier 2017

Signature d'une convention
de partenariat entre la
Banque Alimentaire de Nancy
et sa région,
Et Grand Nancy Congrès &
Evènements

Grand Nancy Congrès & Évènements et la responsabilité sociale des entreprises

Grand Nancy Congrès & Évènements a, dès sa création, inscrit dans son projet d'entreprise une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Un évènement, quel qu'il soit, a des impacts aux niveaux social, économique et environnemental. Il engendre bien sûr des impacts positifs, avec des retombées économiques directes au niveau local et de l'embauche de personnel, mais il peut aussi engendrer des impacts non négligeables sur l'environnement : déplacement des participants, consommation d'énergie, communication autour de l'évènement, déchets, etc. L'équipe de Grand Nancy Congrès & Évènements s'engage donc en faveur de comportements plus responsables tout au long de la chaîne de l'évènement.

La société a déjà mis en place différentes actions en ce sens : politique d'achats responsables, tri sélectif des déchets, engagement dans le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy, promotion des modes de déplacement doux, recours à des prestataires employant du personnel en situation de handicap ou éloigné de l'emploi, formation du personnel au développement durable, dialogue avec les parties prenantes, etc. Chaque année Grand Nancy Congrès & Évènements édite un rapport RSE faisant état de toutes les actions menées en matière de développement durable dans l'année.

Le Centre Prouvé a d'ailleurs été récompensé en octobre dernier, par le renouvellement de sa certification Qualité et Développement Durable, selon la Charte France Congrès et Évènements.

Cette charte, d'application volontaire, est constituée de 25 engagements regroupés en trois axes que sont :

- Accompagner le client pour un évènement réussi
- Communiquer, sensibiliser à l'éco-responsabilité
- Agir en faveur de la protection de l'environnement

Chaque année un organisme indépendant audite la société pour vérifier le respect de chacun des engagements.

La démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises de Grand Nancy Congrès & Évènements se veut pragmatique, adaptée à l'activité événementielle, et en phase avec les besoins de ses parties prenantes et du territoire. Pour atteindre cet objectif, des échanges sont engagés régulièrement avec ses partenaires afin d'identifier des axes d'amélioration.

Ainsi, c'est à l'occasion d'un moment d'échange avec les traiteurs référencés qu'a émergé l'idée de travailler en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Aujourd'hui, une étape supplémentaire est donc franchie dans la démarche, en signant une convention de partenariat avec la Banque Alimentaire.

Grand Nancy Congrès & Évènements souhaitant, dans le cadre de sa politique RSE mettre en œuvre un levier d'actions afin d'éviter le gaspillage alimentaire lors des congrès ou salons et la Banque Alimentaire de Nancy soucieuse de développer ses sources de dons en denrées alimentaires pour l'approvisionnement d'associations caritatives, il est convenu entre les parties de mettre en place un partenariat dont l'objectif est pour Grand Nancy Congrès & Évènements d'apporter son aide à la Banque Alimentaire de Nancy dans l'accomplissement de sa mission.

En effet, depuis plus de 30 ans, les Banques Alimentaires luttent contre le gaspillage alimentaire et collectent les produits qui ne sont plus commercialisables pour les redistribuer aux personnes en difficulté. Les besoins, pour satisfaire la demande, sont en augmentation, et cette convention est un pas de plus pour pouvoir soutenir efficacement la Banque Alimentaire de Nancy et sa région.

La convention de partenariat sera signée par Geneviève Pupil, Présidente de la Banque Alimentaire de Nancy, Pierre Boileau, Président du Conseil d'Administration de Grand Nancy Congrès & Evènements et Béatrice Cuif-Mathieu, Directeur Général.

La Banque Alimentaire de Nancy et sa région

Association créée en 1987, la Banque Alimentaire de Nancy et sa région est animée par 80 bénévoles permanents, 3 mécénat de compétences Orange, 13 salariés et 2 « service civique ».

Disposant d'un vaste entrepôt de 2110 m² au marché de Gros de Nancy-Vandoeuvre, l'association intervient sur le sud de la Meurthe-et-Moselle avec 5 tournées de ramassage quotidiennes.

En 2015, la Banque Alimentaire de Nancy et sa région a récolté 1837 tonnes de produits dont la majeure partie a été distribuée à ses 68 associations et CCAS partenaires. Ceux-ci distribuant ces denrées à 23 000 personnes démunies, dont plus de 800 enfants de moins de deux ans.



Les chiffres clés de 2015 :

234 819 € : Dons et subventions d'exploitation

1 056 973 € : Valorisation du bénévolat et mécénat de compétence

5 852 873 € : Valeur "mercuriale" des produits distribués

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte réglementaire

En 2016, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire était adoptée par le Parlement français. La loi Garrot impose une série de mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et inclue notamment des dispositions destinées à empêcher les grandes surfaces de jeter de la nourriture et de rendre leurs invendus impropres à la consommation. Cette loi pionnière inspire déjà nos voisins européens en Italie ou en Finlande par exemple.

Cette nouvelle réglementation ne concerne pas directement l'activité événementielle, mais Grand Nancy Congrès & Évènements a choisi de s'impliquer à son niveau dans cette question de société. Pour ce faire, la Société Anonyme Publique Locale a souhaité conclure une convention avec la Banque Alimentaire.



Comment Grand Nancy Congrès & Évènements lutte concrètement contre le gaspillage alimentaire ?

En 2016, Grand Nancy Congrès & Évènements a accueilli 230 événements sur ses 2 sites, le Centre Prouvé et le Parc des Expositions. Lors de ces événements, des repas, des cocktails ou des pauses café sont organisés. Les organisateurs ont recours soit au service bar et cocktail de la société, soit à des traiteurs référencés, en fonction de leurs besoins.

La toute première action de lutte contre le gaspillage alimentaire est évidemment l'ajustement des commandes au plus juste. En effet, le nombre de participants à un événement est souvent difficile à prévoir, c'est pourquoi les organisateurs ont la possibilité d'ajuster la quantité de leur commande en pauses cafés et cocktails (fournies par Grand Nancy Congrès & Évènements) jusqu'à 72h avant la tenue de l'événement. Chaque traiteur dispose lui de son mode de fonctionnement personnel en fonction de l'événement organisé.

Malgré cela, il peut parfois rester des denrées alimentaires non consommées. Dans cette hypothèse, grâce à la convention signée avec la Banque Alimentaire, Grand Nancy Congrès

& Évènements pourra désormais donner la nourriture restante, dans le respect des conditions d'hygiène alimentaire (voir page suivante le zoom sur les produits éligibles au don).

Grand Nancy Congrès & Évènements s'engage également à avoir un rôle incitatif auprès des organisateurs d'évènements accueillis sur ses sites, comme auprès de ses traiteurs. L'équipe identifiera en amont les évènements qui, en raison de leur nature, pourraient entraîner des dons, sensibilisera les organisateurs et les mettra en lien la banque alimentaire. Il peut par exemple s'agir de salons portant sur la restauration, tel que la Convention des produits régionaux pour Intermarché.

Certains des traiteurs référencés, tel que Marcotullio, sont de leur côté déjà fortement engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2015, le congrès des EPL organisé au Centre Prouvé, fut la première manifestation pour laquelle Marcotullio Traiteur fit une donation à la Banque Alimentaire de Nancy. Cette action avait eu lieu en préambule de la signature du Pacte National de lutte contre le Gaspillage Alimentaire, par Alain Marcotullio en sa qualité de Vice-Président de l'association Traiteurs de France en charge du Développement Durable.

Dans cette continuité, l'équipe de Grand Nancy Congrès & Évènements, déjà particulièrement sensible aux questions de développement durable, espère ainsi agir concrètement en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En signant cette convention Grand Nancy Congrès & Évènements donne le ton de l'année 2017 qui sera placée sous le signe du développement durable. En effet, la société vise la certification ISO 20121, la référence internationale en matière de développement durable dans l'évènementiel. Cette norme permet de mettre en œuvre un management responsable, d'intégrer les enjeux développement durable à toutes les étapes de l'organisation d'un évènement et d'améliorer en continu la performance globale de l'entreprise.



La convention de partenariat

De par une réglementation très stricte et encadrée, tous les produits ne sont pas concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est pourquoi la convention de partenariat définit les règles de mise à disposition de produits qui, bien qu'étant propres à la consommation, ne pourront pas être distribués par Grand Nancy Congrès & Evènements.

Zoom sur les produits éligibles au don :

Tous les produits alimentaires frais surgelés ou secs peuvent être donnés aux exceptions suivantes près.

Pour être donné, le produit doit être identifiable. La Banque Alimentaire de Nancy doit donc assurer sa traçabilité minimum par tous les moyens à sa convenance : ainsi, par exemple, l'étiquette poids - prix, la DLC, les nom et adresse du magasin ou du fournisseur...

Pour être donnés, les produits frais doivent avoir une durée de vie d'au moins 48 heures.

Produits interdits aux dons :

- Boissons alcoolisées comportant au moins 1,2 degré d'alcool
- Viandes hachées, hamburgers, hachés assaisonnés,...
- Viandes découpées pour « bourguignon », « blanquettes », « carpaccio », « pierre à cuire », ...
- Tous les abats.
- Toutes les farces « nature », ou aromatisées : « tomate », « oignon », ...
- Pâtisserie à base de crème chantilly, crème pâtissière, ...
- Tous les coquillages, crustacés et huîtres.
- Tous les produits frais détériorés, abîmés dont l'emballage est percé ou fuité, qui présentent un aspect anormal : décoloration, séchage, ... ou des coulures de givre ou une agglomération en bloc.

Cas des produits non alimentaires

Seuls les produits non-alimentaires dans leur emballage d'origine peuvent être donnés.

L'étiquetage doit être toujours lisible pour que les précautions d'emploi puissent être parfaitement lues.

Les produits composés de plusieurs pièces doivent être complets. Les notices d'emploi doivent être présentées.

Sont donc interdits au don les produits cassés, dans un emballage abîmé ou dont les notices d'emploi sont absentes.

La Banque Alimentaire de Nancy a la responsabilité de veiller à la capacité de lecture du bénéficiaire. Elle doit pouvoir acquérir les fiches de données de sécurité en cas de besoin auprès de la marque concernée.

Les produits cassés ne peuvent être donnés qu'à des circuits spécifiques qui assurent le tri, la réparation ou la revalorisation des matériaux.

Contacts presse :

Grand Nancy Congrès & Evènements

Margot PIGELET
mpt@gn-ce.com
03.83.36.81.85

Banque Alimentaire 54

Marie LOZINGUEZ
ba540.communication@banquealimentaire.org
06.76.94.83.63

